

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE EN REPUBLIQUE DE GUINEE: ENQUETE AUPRES DES ENTREPRISES DU SECTEUR MINIER

L'éveil au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises en Afrique Subsaharienne revêt un enjeu majeur pour les pays de la région, au regard des défis économiques, environnementaux et sociétaux qui les caractérisent. Dans ce contexte, la mise en œuvre et la diffusion de politiques ou démarches de responsabilité sociétale de l'entreprise, tant par les firmes locales que les multinationales, deviennent le moyen pour celles-ci de garantir la pérennité de leurs activités tout en contribuant à l'amélioration durable des conditions de vie des communautés ainsi que des salariés directement affectés par leurs opérations. Cependant, si l'idée de promouvoir une responsabilité sociétale accrue des entreprises dans la région gagne du terrain et anime les débats, son effectivité reste encore à démontrer. En effet, en raison de leur niveau de développement particulièrement précaire (pauvreté, absence d'infrastructures, mauvaise gouvernance et corruption, défaillance du système de santé et d'éducation etc.), les pays africains offrent peu de perspectives favorables à la promotion de comportements socialement et écologiquement responsables de la part des entreprises. En outre, la faiblesse du tissu industriel dans nombre de pays de la région rend certains secteurs d'activité plus enclins que d'autres à intégrer des pratiques de responsabilité sociétale de l'entreprise.

Ainsi, de par la nature des activités qu'il engendre (prospection, extraction et transformation de minerais etc.), l'envergure des impacts environnementaux et sociaux qu'il génère en particulier dans les pays en développement, le secteur minier n'est pas en reste dans cette situation et peut jouer un rôle moteur dans la promotion et la diffusion de pratiques de responsabilité sociétale de l'entreprise en Afrique subsaharienne. Deux (2) paramètres fondamentaux viennent corroborer cette dernière affirmation:

- ***La mobilisation de l'industrie minière mondiale autour des enjeux du développement durable et la prolifération des initiatives de responsabilité sociétale de l'entreprise dans le secteur;*** en effet, la multiplication des revendications à l'égard de l'exploitation minière industrielle motivées par des groupes de pression au fait des externalités négatives (économiques, environnementales et sociales) induites par l'industrie minière dans les pays en développement notamment d'Afrique, a permis de susciter l'intérêt des différentes

parties prenantes dont les transnationales minières et la Banque Mondiale, pour une transition progressive de l'industrie considérée vers le développement durable;

- ***Les défis de développement socio-économique associés au secteur minier dans les pays africains, que certaines institutions internationales et régionales (Banque Mondiale en particulier) perçoivent comme le moteur de la croissance et le moyen par excellence de lutter contre la pauvreté dans la région;*** en effet, depuis l'introduction des programmes d'ajustement structurel (PAS) au début des années 80 et leur arrimage au secteur minier dans certains pays d'Afrique (Guinée, Ghana, Mali, Tanzanie etc.), la Banque Mondiale multiplie les discours selon lesquels l'exploitation minière pourrait générer une croissance suffisante en mesure de relever les défis inhérents à la lutte contre la pauvreté dans les pays de la région à forte spécialisation minière, faisant ainsi du secteur minier la cible par excellence des politiques de développement dans ces pays.

Partant de ce constat, et dans la mesure où nous considérons la problématique de transition de l'industrie minière vers le développement durable comme le moyen de contribuer à la promotion effective de la RSE en Afrique Subsaharienne, et d'intégrer le secteur minier aux objectifs de développement socio-économique des pays de la région, la présente étude se propose d'évaluer la perception des enjeux relatifs au développement durable et à la responsabilité sociétale de l'entreprise par l'industrie minière en Afrique Subsaharienne, en mettant l'accent sur le cas de la République de Guinée dont la dépendance à l'exploitation minière industrielle n'est plus à démontrer.

Pour ce faire, nous mettrons l'accent dans un premier temps sur les perspectives minières offertes par la République de Guinée et le contexte socio-économique présidant à la définition d'une problématique relative à l'intégration des enjeux du développement durable et de la RSE dans l'industrie minière nationale; puis dans un second temps, nous mettrons en évidence les résultats de l'enquête menée au près des compagnies minières en activité sur le territoire national, afin d'évaluer leur perception ainsi que leur degré d'intégration des enjeux relatifs au développement durable et à la responsabilité sociétale de l'entreprise dans le secteur d'activité considéré.

I. LA REPUBLIQUE DE GUINEE: PERSPECTIVES MINIERES ET CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Située à l'ouest du continent africain, la République de Guinée est un cas éloquent d'économie à forte spécialisation minière révélateur des externalités négatives de l'industrie minière sur les plans économique, environnemental et social. Le potentiel minier du pays riche et varié, constitue l'un des plus importants de la sous région ouest africaine et suscite la convoitise de compagnies minières de tous les horizons. Pour l'essentiel, on n'y recense pas moins de 12 milliards de tonnes de fer, 25 à 30 millions de carats de diamants, 73 millions de tonnes de nickel, 40 millions de tonnes de craie, 11 000 tonnes de graphite, 500 tonnes d'or, 40 milliards de tonnes de bauxite soit les 2/3 des réserves mondiales de ce minerai etc. La Guinée représente la plus importante source de bauxite de haute teneur au monde; elle contribue à environ 40% du commerce mondial de la bauxite et comble près de 40% de la demande en bauxite des USA (**CAMPBELL, 2010**). Le secteur minier revêt un caractère stratégique pour l'économie nationale, couvrant plus de 90% des exportations totales du pays dont 60% essentiellement portées par la bauxite et l'alumine, et 15.9% des dépenses publiques consacrées à la santé, au développement des infrastructures, à l'éducation, à l'adduction en eau potable etc. Il contribue à hauteur de 25% au moins au PIB, assure 60% des recettes budgétaires et 80% des recettes en devises de l'Etat, constituant en outre le plus gros employeur du pays après la fonction publique avec plus de 10 000 emplois permanents et près de 100 000 travailleurs à son actif notamment avec l'exploitation artisanale, et une centaine de PME sous-traitantes nées du développement de l'activité minière (**SOUMAH, 2007; CAMPBELL, 2010**). Malgré l'importance de ces données, le secteur minier témoigne d'une piètre capacité à contribuer au développement socio-économique du pays et à la lutte contre la pauvreté. La Guinée appartient au club des 20 pays les plus pauvres au monde avec un revenu par habitant inférieur à 500 USD par an; En 2011, elle occupait le 178^{ème} rang sur 187 du classement des pays à l'IDH¹ (**PNUD, 2011**), situation demeurée quasiment inchangée au cours des dernières années. Elle compte encore aujourd'hui parmi les pays les moins avancés²

¹ Indicateur composite publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), compris entre 0 et 1, ayant pour objectif de refléter trois (3) aspects du développement économique et social d'un pays: espérance de vie à la naissance, degré d'éducation mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et la moyenne d'années d'études, et le PIB réel par habitant ajusté pour tenir compte des niveaux de taux de change.

² Autour d'une quarantaine principalement situés en Afrique, les PMA regroupent les pays les plus défavorisés de la planète et se caractérisent par un faible niveau de revenu par habitant, un taux d'alphabétisation inférieur à

(PMA), les pays pauvres très endettés³ (PPTE), les pays à faible revenu sous tension⁴ (LICUS) etc. Les performances économiques du secteur au cours des dernières décennies se traduisent par une forte tendance baissière relative à sa contribution au PIB. Celle-ci est en effet passée de 23,5% en 1990 à 15,5% en 1995 pour ensuite chuter à 14,5% en 1999 et 13,2% en 2005 (**GIZ, 2008**). Si l'on considère la production nationale de bauxite en 2002, celle-ci se chiffrait à 11,9% dans la proportion mondiale contre 37% pour l'Australie. Bien que dotée d'importantes ressources aurifères, la Guinée peine à intégrer le rang des grands pays producteurs d'or au monde. Jusqu'en 2003 en effet, elle était exclue du groupe des 19 plus gros producteurs d'or au monde alors que le Mali y occupait le 13^{ème} rang mondial. En 2008, la Guinée s'alignait au 2^{ème} rang mondial des producteurs de bauxite derrière l'Australie, mais sa production d'alumine couvrait à peine 1% de la production mondiale. Depuis plusieurs années, la contribution du secteur aux recettes budgétaires est soit décroissante, soit stagnante: 18% en 1991, 11,3% en 2001, et 13% en moyenne de 2002-2007 contre une moyenne sous-régionale de 18%. Malgré le boom des matières premières minérales enregistré au début de la décennie 2000 et la prolifération des projets miniers de grande envergure sur le territoire national, la contribution du secteur minier aux revenus de l'Etat est en perpétuelle décroissance. Sur un autre registre, les controverses relatives à la contribution du secteur minier à la compétitivité de l'économie nationale tiennent aux retombées sociales et environnementales de l'activité minière sur les communautés locales et leur milieu de vie. Des inquiétudes demeurent en effet quant aux conséquences environnementales et sociales de plus en plus manifestes de l'industrie minière dans les localités minières, et plus généralement sur l'étendue du territoire national.

A l'échelle environnementale par exemple, l'absence de réglementation contraignante à même de favoriser la prise en compte et la gestion des impacts environnementaux de l'extraction minière génère des conséquences alarmantes dans les zones d'exploitation, s'étendant parfois aux régions limitrophes. Dans les localités de Kamsar et Fria, zones abritant les deux (2) plus

20%, un très faible poids du secteur industriel (avec moins de 10% du PNB) et des perspectives de développement extrêmement limitées.

³ Les PPTE regroupent les pays bénéficiaires de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) lancée à la fin 1996 par les Institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale) et le Club de Paris afin de rendre supportable la dette des pays à faible revenu très endettés.

grandes unités industrielles du pays, l'exploitation industrielle de la bauxite depuis les années 60 a entraîné la disparition de nombreuses espèces animales et végétales; le procédé de fabrication de l'alumine en vigueur à Friguia produit une quantité considérable de boues rouges toxiques, directement rejetées dans les cours d'eau avoisinants; de même, le concassage de la bauxite par la CBG produit des eaux boueuses et autres effluents directement déversés à la mer. La compagnie rejette plus de 6 300 m³ d'eaux usées par jour et draine la poussière la plus agressive du pays, transportée par les vents jusqu'en Guinée Bissau. Dans la sous préfecture de Sangarédi, l'exploitation de la bauxite détruit annuellement 250 ha de forêt; en avril 2008, l'activité minière y a généré 1 650 ha de surface béante etc.

Sur le plan social, les effets néfastes de l'industrie minière sont manifestes tant dans les localités minières qu'à l'échelle nationale. A Kamsar par exemple, sous l'impulsion de l'activité minière, les communautés locales sont victimes de confiscation des terres agricoles provoquant leur déplacement souvent sans compensation ni mesures d'accompagnement. On y évoque de nombreux cas de conflits entre l'entreprise et les communautés motivés par la détérioration de leurs conditions de vie. Pis encore, la localité de Fria est confrontée depuis avril 2012 à l'arrêt de toute activité de la compagnie Rusal/Friguia réduisant ainsi des milliers d'employés au chômage, et menaçant la pérennité de la localité elle-même. Par ailleurs, la faiblesse des retombées sociales de l'activité minière et la diminution de plus en plus notable de sa contribution à la croissance économique nationale exacerbent le niveau de pauvreté des populations, provoquant par là des tensions et frustrations sociales menaçant la stabilité du pays. En janvier 2007 par exemple, le degré de souffrance et d'exaspération de la population guinéenne a mené à une mobilisation sociale généralisée au pays dirigée par deux (2) confédérations: l'Union des travailleurs de Guinée et la Confédération Nationale des travailleurs de Guinée, amenant le Président Lansana **CONTE** à répondre par une violente répression exercée par la police et la garde présidentielle; pour la première fois dans l'histoire du pays, un soulèvement général a menacé le régime et paralysé les opérations de l'Etat (**CAMPBELL, 2010**). Cette situation est la résultante d'une combinaison de facteurs internes et externes, liés aux différents modes de gouvernance qui ont caractérisé l'évolution du secteur minier national. Sur le plan interne, les régimes politiques qui se sont succédés à la tête du pays depuis son indépendance ont démontré leur incapacité à définir et mettre en œuvre des politiques minières cohérentes à même de faire du secteur stratégique des ressources minières, un levier de croissance au service du développement socio-économique. Sur le plan externe, l'interaction complexe entre les stratégies des compagnies minières et les

recommandations des bailleurs de fonds multilatéraux dont l'impact est déterminant sur l'élaboration des politiques minières locales, rendent compte des difficultés du secteur minier à répondre effectivement aux objectifs de développement socio-économique qui lui sont assignés.

A l'évidence, l'impact économique et financier de l'activité minière a pendant longtemps été hissé au premier rang des conditions déterminant l'attribution par les Etats et les gouvernements, des droits d'exploitation aux opérateurs miniers passant ainsi sous silence les externalités environnementales et sociales induites par l'implantation et le développement des mines. Depuis son accession à l'indépendance le 2 octobre 1958, la République de Guinée a opté pour une valorisation massive de son potentiel minier dont principalement la bauxite, ouvrant par conséquent son secteur minier aux investissements directs étrangers contrôlés par les transnationales minières. S'il est évident que les retombées économiques des projets miniers mis en œuvre à l'échelle nationale depuis les années 60 sont extrêmement limitées, et que l'extraction minière est une activité à forte intensité écologique, la situation quant aux impacts environnementaux et sociaux de ces projets reste cependant relativement méconnue. Les compagnies minières présentes sur le territoire national mettent peu l'accent sur ces dimensions et la faiblesse des cadres réglementaires existants en l'occurrence le code minier de 1995 encore en vigueur aujourd'hui, limite l'intégration par celles-ci des impératifs du développement durable.

Dans ce contexte, et compte tenu de la multiplication des rencontres et débats autour des enjeux relatifs à la transition de l'industrie minière mondiale vers le développement durable notamment dans les pays en voie de développement, la question qui se pose à ce titre tient à l'engagement des opérateurs miniers implantés en République de Guinée à promouvoir un secteur minier viable et durable, vecteur de croissance, écologiquement responsable, au service du développement socio-économique tant dans les localités minières que dans l'ensemble du pays.

Pour ainsi répondre à la problématique présidant au développement de cet article, nous nous sommes intéressés aux six (6) compagnies minières effectivement en activité en République de Guinée dont les caractéristiques fondamentales sont présentées dans le tableau ci – après:

Tableau 1: Présentation générale des cas sélectionnés

	CBG		Rusal/Friguia		CBK		SAG		SMD		SEMAFO	
Dénomination	Compagnie des Bauxites de Guinée		Rusal/Friguia		Compagnie des bauxites de Kindia		Société AshantiGold Ashanti de Guinée		Société Minière de Dinguiraye		Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest	
Actionnariat	Halco Mining Inc.	Etat	Rusal	Etat	Rusal	Etat	AngloGold Ashanti	Etat	Crew Gold Company	Etat	SEMAFO Inc.	Etat
	51%	41%	85%	15%	100%	-	85%	15%	85%	15%	85%	15%
Opérateur	Halco Mining Inc.		Rusal		Rusal		AngloGold Ashanti		Crew Gold		SEMAFO Inc.	
Minerai exploité	Bauxite		Bauxite		Bauxite		Or		Or		Or	
Type de mine	Ciel ouvert		Ciel ouvert		Ciel ouvert		Ciel ouvert		Ciel ouvert		Ciel ouvert	
Etendue de la concession (Km²)	1 292		1 776		1 015		1 495		1 500		47	
Localisation géographique	Boké		Fria		Kindia		Siguiri		Dinguiraye		Kouroussa	
Durée d'établissement	2039		2025		2026		2022		2024		-	
Nombre d'employés	2 360		1 254		-		2 997		1000		241	

Source: Tableau élaboré par les soins de l'auteur

L'enquête réalisée au près des entreprises considérées visait pour l'essentiel à dresser un panorama de la situation actuelle du secteur minier guinéen, relativement aux impératifs du développement durable, et met l'accent sur les différents aspects inhérents au fonctionnement des projets miniers développés par ces entreprises. Ces aspects tiennent au processus de production, au management des ressources humaines, à la gestion des déchets, à la consommation d'eau et d'énergie dans le processus de production, au rapport avec les communautés directement affectées par le développement des projets miniers etc.

Le questionnaire élaboré à ce titre est composé de trois (3) grands axes mettant respectivement l'accent sur les notions de développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise, et l'interprétation qu'en ont les entreprises considérées; l'engagement de ces entreprises à l'intégration d'une démarche DD/RSE à leur processus de production; les positions, initiatives et actions DD/RSE mises en œuvre par ces compagnies minières dans les autres pays miniers d'Afrique Subsaharienne abritant leurs projets miniers. Les résultats de l'enquête réalisée sont exposés dans la section qui suit.

II. RESULTATS DE L'ENQUETE: ANALYSE ET INTERPRETATION

AXE 1 : De l'interprétation du développement durable par les compagnies minières considérées

Ce premier axe du questionnaire soumis aux enquêtés visait essentiellement: à appréhender l'interprétation faite du développement durable par chacune des entreprises considérées; à évaluer le degré d'intégration de ses dimensions aux valeurs, mission et vision de ces entreprises; à mettre en évidence la disponibilité éventuelle d'une charte, d'un label ou d'une certification DD/RSE au sein de chaque entreprise; à évaluer le degré d'intégration des principes du développement durable aux stratégies d'affaires de ces entreprises; et en fin, à relever les différents facteurs incitant ou non ces entreprises à l'adoption d'une démarche DD/RSE. Les résultats obtenus pour chacune des rubriques susmentionnées sont indiqués dans le tableau ci après:

- **Définitions et principales implications du développement durable**

Compagnies minières	Interprétation du développement durable
CAS 1	Concept nouveau, relativement méconnu, dont les implications sont sociales, communautaires, environnementales et institutionnelles
CAS 2	Mobilité du personnel, redéploiement du personnel pour congédiement
CAS 3	Gestion et formation du personnel
CAS 4	Processus qui vise la réalisation d'actions de développement impliquant les communautés, les sociétés en place, d'autres partenaires et l'Etat en faveur des populations
CAS 5	Concept nouveau dont les implications sont environnementales et sociales
CAS 6	Concept nouveau dont les implications sont sociales

En analysant de près ces différentes interprétations données du développement durable, nous remarquons qu'elles s'écartent largement des définitions officiellement consacrées à ce concept. Ni la dimension économique du développement durable, ni le rapport intergénérationnel (présent et futur), ni même la notion de besoins n'ont été évoqués dans ces définitions. En outre, sur six (6) compagnies minières considérées dans le cadre de cette enquête, seules deux (2) d'entre elles mettent l'accent à la fois sur les dimensions

environnementale et sociale du développement durable. Pour leur part, la SEMAFO et la SMD associent le développement durable au développement communautaire; la SBK et Rusal/Friguia le considèrent comme une composante de la gestion des ressources humaines. Il en résulte une multitude de définitions et une interprétation quelque peu fallacieuse du développement durable.

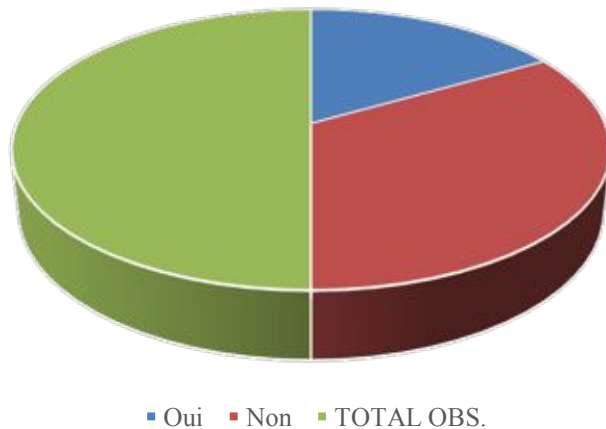
- **Intégration des dimensions du développement durable aux valeurs, mission et vision des entreprises**

Compagnies minières	Développement durable/Valeurs, mission et vision de l'entreprise
CAS 1	S'efforce d'en faire une composante de nos valeurs, mission et vision
CAS 2	S'efforce de les intégrer par les actions des directions financière, RH, de la sécurité et de l'environnement
CAS 3	Aucune réponse
CAS 4	En créant un climat propice à l'amélioration des conditions humaines par les actions, par les investissements dans les projets de développement communautaire, par la création d'emploi, par la formation et les retombées de l'entreprise, nous nous efforçons d'intégrer le DD à nos valeurs, missions et visions
CAS 5	Veille à l'intégration progressive des dimensions du développement durable
CAS 6	En gérant au mieux les impacts environnementaux de nos activités et en contribuant au développement communautaire de nos localités, nous intégrons ainsi les principes du DD à nos valeurs, missions et visions

A l'exception du CAS 3, l'essentiel des enquêtés déploient des actions en faveur des localités minières en particulier dans le domaine social. Cependant, en prenant en considération l'étendue des impacts environnementaux et sociaux de leurs activités, les efforts déployés pour l'intégration des dimensions du développement durable à leurs valeurs, missions et visions paraissent relativement timides.

- **Disponibilité d'une charte DD/RSE?**

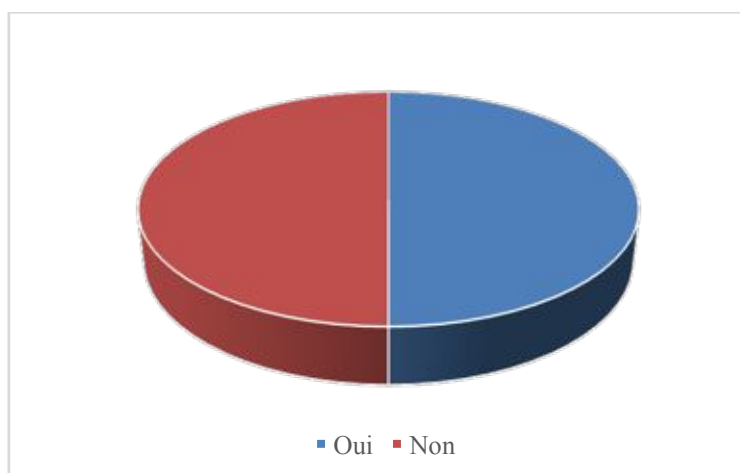
	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	2	33,3
Non	4	66,7
TOTAL OBS.	6	100



La charte DD/RSE désigne l'ensemble des règles et principes en matière de développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise adoptés par un organisme. A ce titre, 67% des entreprises sondées attestent ne pas disposer de charte DD/RSE, et seulement 33% déclarent disposer d'une charte régissant les rapports de l'entreprise aux communautés locales.

- **Disponibilité d'un label ou d'une certification RSE intégrant les dimensions environnementale et sociale du développement durable?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	3	50
Non	3	50
TOTAL OBS.	6	100



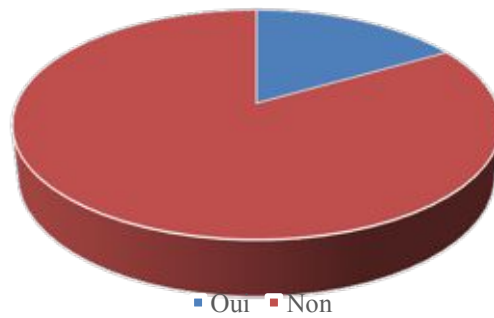
Les labels sont des signes qui permettent aux consommateurs d'identifier des caractéristiques qualitatives dans la fabrication des biens ou des services ou encore dans le comportement des entreprises qui en sont dotés. La certification est octroyée à un produit ou à un organisme qui se conforme à des critères donnés, et dont la conformité a été vérifiée. Le processus de vérification peut varier d'une certification à l'autre et alors que certaines permettent l'auto-déclaration, d'autres exigent une vérification en partenariat avec des ONG. Les résultats de l'enquête effectuée révèlent que 50% des entreprises sondées affirment ne pas disposer d'un label ou d'une certification RSE. A l'inverse, 50 % de ces entreprises déclarent disposer d'un label ou d'une certification RSE. Il s'agit principalement d'ISO 9010⁵ et d'ISO 14001⁶. Cependant des deux (2) normes considérées, seule la norme ISO 14001 concerne le management environnemental et repose sur l'amélioration continue des performances de l'entreprise. Aucune des entreprises considérées n'atteste par ailleurs disposer d'un label ou d'une certification renseignant sur leurs performances sociales.

- **Intégration des principes du développement durable aux décisions d'affaires?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	1	16.7
Non	5	83.3
TOTAL OBS.	6	100

⁵ La Norme internationale ISO 9010 a été élaborée par le "comité technique ISO/TC 41, Poulies et courroies", "sous-comité SC 4, Transmissions synchrones par courroies", et prescrit les caractéristiques des courroies synchrones sans fin utilisées dans la construction automobile pour les transmissions par arbre à cames des moteurs.

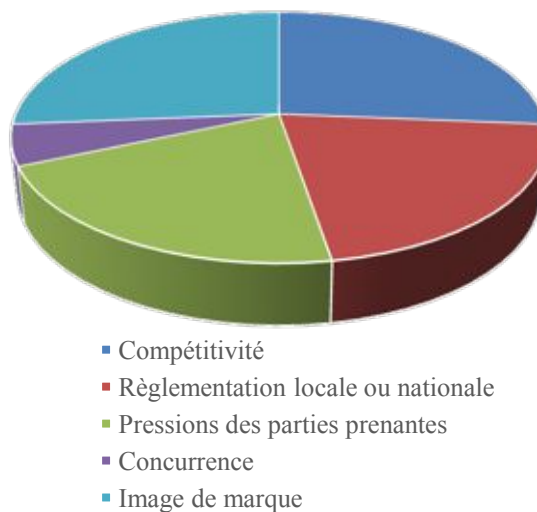
⁶ Voir Chapitre II, section II.



Dans le contexte de l'enquête réalisée, 83% des entreprises sondées attestent ne pas intégrer les principes du développement durable à leurs décisions d'affaires. Ce qui dénote une faible intégration des enjeux du développement durable au cadre de développement des projets miniers des entreprises considérées.

• **Facteurs motivant à la mise en œuvre d'une démarche DD?**

Facteurs de motivation	Nb. cit.	Fréquence (%)
Compétitivité	5	83.3
Règlementation locale ou nationale	4	66.7
Pressions des parties prenantes	4	66.7
Concurrence	1	16.7
Image de marque	5	83.3
Autres	0	0%



Selon les données de l'enquête réalisée, les principaux facteurs à même d'encourager les compagnies minières considérées à intégrer une démarche DD/RSE sont: la compétitivité (83%), la réglementation locale ou nationale (67%), les pressions des parties prenantes (67%) et en fin, la préservation de l'image de marque (83%). Il en découle que toute initiative de mise en œuvre d'une démarche DD par ces entreprises ne peut être volontaire, et intervient en réaction aux exigences des lois et réglementations en vigueur, celles des parties prenantes ou encore, comme une démarche stratégique leur permettant de consolider leur compétitivité et d'améliorer leur image au près de leurs partenaires.

- **Freins à l'intégration du développement durable au Business Model des entreprises?**

Compagnie minières	Facteurs de blocage
CAS 1	Manque d'informations, silence des lois et réglementations
CAS 2	Aucune réponse
CAS 3	Coûts générés par la mise en œuvre d'une telle stratégie
CAS 4	Non participation des communautés dans la mise en œuvre des actions de développement, analphabétisme des populations
CAS 5	Manque d'informations, vide juridique, coûts, incertitude quant aux retombées financières d'une telle stratégie
CAS 6	Absence de réglementation, incompréhension du concept de développement durable

Parmi les facteurs de blocage limitant les perspectives de mise en œuvre d'une démarche DD/RSE par les entreprises considérées, les plus évoqués sont l'absence de réglementation ou le silence des lois, le manque d'informations et les coûts générés par le déploiement d'une telle démarche.

En somme, l'analyse des résultats de ce premier axe de notre questionnaire nous a permis d'évaluer dans une large mesure, l'interprétation du développement durable par les six (6) compagnies minières considérées dans le contexte de notre étude. Il en découle que ce concept demeure encore largement méconnu, les différentes définitions qui en ont été données apparaissent ambiguës, incomplètes, et mettent pour l'essentiel l'accent sur des aspects relatifs au développement communautaire. En outre, peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre d'initiatives permettant aux entreprises considérées d'intégrer effectivement

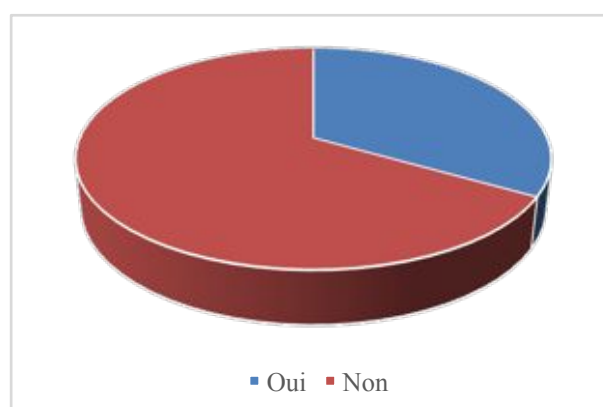
les principes du développement durable à leur processus de production. On dénote de part et d'autre l'absence de charte, de code de conduite, de processus de labellisation et de certification renseignant sur la performance sociétale de ces entreprises. Par ailleurs, si la certitude demeure quant à l'importance des impacts environnementaux associés au développement de leurs activités et la nécessité de leur prise en charge, ces compagnies minières intègrent peu la dimension sociale du développement durable qu'elles associent pour l'essentiel à la gestion des rapports avec les communautés à l'intérieur ou à proximité de leurs zones d'implantation.

AXE 2 : Du degré d'engagement du management des compagnies minières dans la mise en œuvre de politiques ou démarches DD/RSE

Ce second axe de notre questionnaire vise à évaluer le degré d'engagement des compagnies minières considérées, dans la mise en œuvre de politiques ou démarches DD/RSE. A ce titre il met l'accent, respectivement, sur l'intégration des principes du développement durable au management des ressources humaines à savoir: la vulgarisation du concept au près des employés et les canaux de diffusion utilisés, les pratiques DD/RSE des entreprises en faveur des employés, l'intégration des fondamentaux du développement durable aux décisions en matière de gestion des ressources humaines; la gestion de l'eau, de l'énergie et des émissions de gaz; l'intégration des principes du développement durable au processus de production, aux choix et décisions d'investissement, et les perspectives quant à l'adoption d'une démarche DD/RSE dans les prochaines années. Les résultats obtenus pour chacune de ces rubriques sont présentés ci-après:

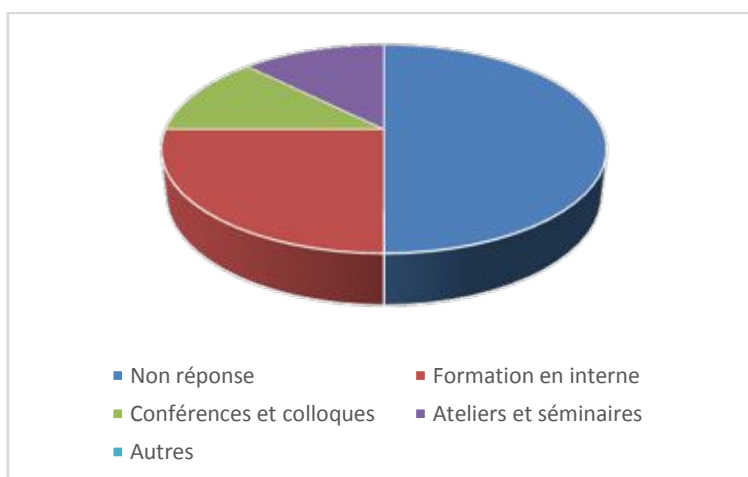
- **Sensibilisation des employés au développement durable?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	2	33,3
Non	4	66,7
TOTAL OBS.	6	100



Des six (6) compagnies minières consultées dans le cadre de cette enquête, seulement 33% affirment sensibiliser leurs employés aux questions relatives au développement durable. La méthode privilégiée à ce titre est la formation en interne (33%). Cette situation vient corroborer le constat précédemment effectué, à savoir le caractère relativement nouveau du concept de développement durable dans l'environnement de ces entreprises, et la faible intégration de ses enjeux au cadre de développement de leurs projets.

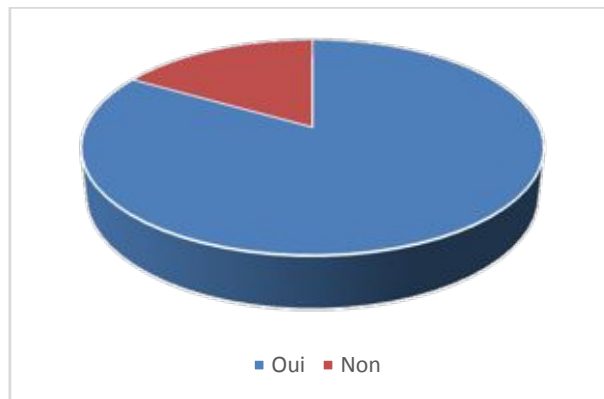
Méthodes de sensibilisation	Nb. cit.	Fréquence (%)
Formation en interne	2	33,3
Conférences et colloques	1	16,7
Ateliers et séminaires	1	16,7
Autres	0	0
Non réponse	4	66,7
TOTAL OBS.	6	-



- **Intégration des critères environnementaux et sociaux au processus de production et aux produits?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	5	83,3
Non	1	16,7
TOTAL OBS.	6	100

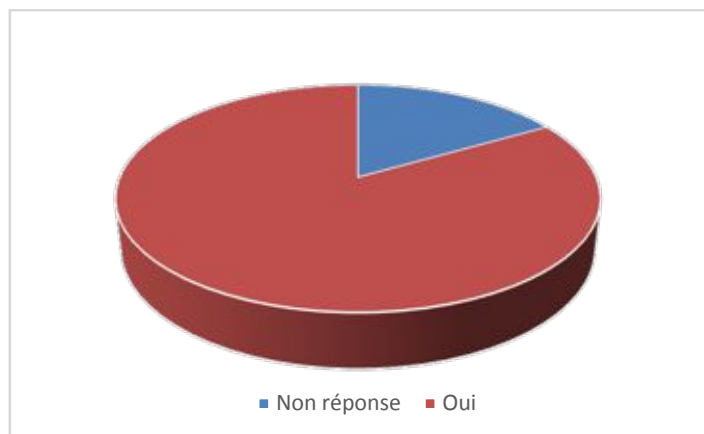
Sans disposer de label ou de certification permettant l'évaluation de leur performance sociale, 83% des entreprises interrogées affirment prendre en considération les critères environnementaux et sociaux relatifs au développement durable dans leur processus de production et l'élaboration de leurs produits.



- **Disponibilité d'un système de gestion des coûts et bénéfices induits par les pratiques environnementales et sociales?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	5	83,3
Non	0	0
Non réponse	1	16,7
TOTAL OBS.	6	100

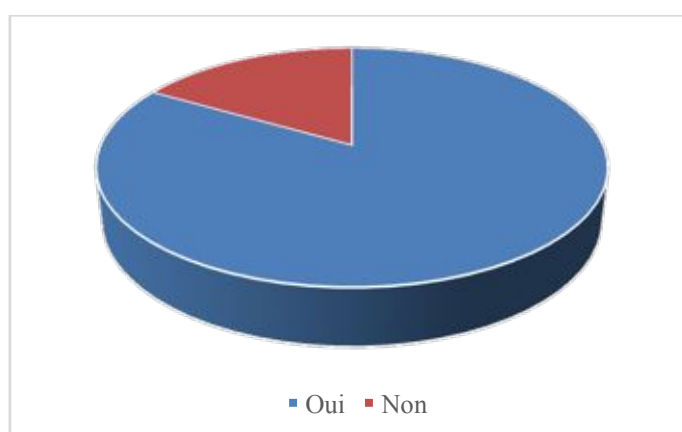
83% des enquêtés affirment disposer d'un système de gestion prenant en compte les coûts et bénéfices induits par leurs pratiques environnementales et sociales. Rappelons cependant que dans leur contexte, ces pratiques sont relatives aux différentes contributions versées au profit du développement communautaire, aux campagnes de reboisement effectuées dans les zones affectées par le développement de leurs activités, et à la gestion des déchets et résidus émanant de l'exploitation et/ou de la transformation des minerais.



- **Intégration des critères économiques, environnementaux et sociaux aux choix et décisions d'investissement?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	5	83,3
Non	1	16,7
TOTAL OBS.	6	100

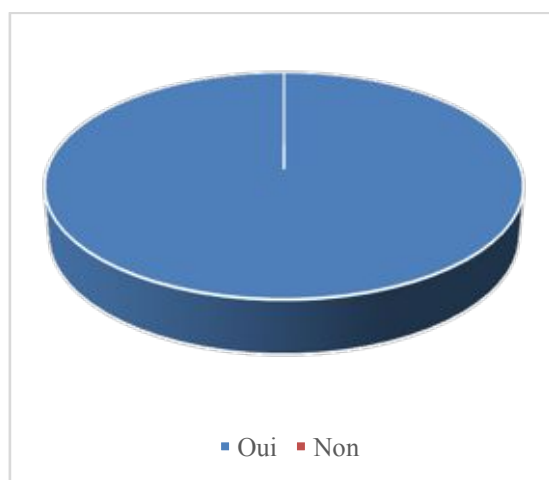
83% des entreprises sondées déclarent prendre en compte les critères économiques, environnementaux et sociaux dans leurs choix et décisions d'investissement. Ces critères sont relatifs à la rentabilité économique et financière ainsi qu'à la viabilité environnementale et sociale des projets miniers, et déterminent leur faisabilité.



- **Responsabilité quant au développement des localités minières?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	6	100
Non	0	0
TOTAL OBS.	6	100

Si l'ensemble des entreprises minières sondées (100%) reconnaissent avoir un rôle à jouer dans le développement des localités minières directement affectées par leurs activités, notamment par l'allocation de fonds destinés à la promotion du développement communautaire, elles insistent toutefois sur le rôle prééminent de l'Etat dans cette dynamique et la nécessité de situer les responsabilités entre les parties.

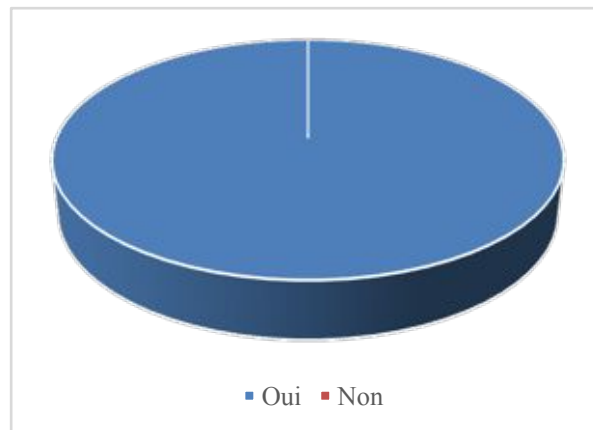


- **Initiatives en faveur des populations dans les localités minières?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	6	100
Non	0	0
TOTAL OBS.	6	100

L'ensemble des entreprises minières considérées dans le contexte de cette enquête (100%) affirment entreprendre des actions en faveur des populations directement affectées par leurs activités. Ces actions portent généralement sur la construction et l'aménagement d'écoles, de centres de santé, de routes et de ponts, de marchés, de centres sportifs ou encore sur le reboisement des forêts et zones affectées par l'extraction minière. Les budgets alloués varient

de quelque centaine de milliers de Dollars à 2 millions USD⁷. Cependant, aucune des entreprises sondées n'a fait référence aux impacts avérés de telles actions. Il est par ailleurs important de rappeler que ces actions visent pour l'essentiel à maintenir un climat social favorable au développement de leurs activités, et leur permettent par la même de se doter des infrastructures nécessaires (routes, ponts etc.) au fonctionnement de leurs projets.



- **Ancrage des principes de management des ressources humaines aux fondamentaux du développement durable?**

Compagnies minières	Principes de management des RH
CAS 1	Promotion de l'emploi des jeunes, respect des lois et règlements, transparence et égalité dans le processus de recrutement, formation continue
CAS 2	Formation et recrutement du personnel local
CAS 3	Emploi des jeunes, octroi de bourses d'études supérieures aux jeunes diplômés guinéens pour leur insertion future au sein de l'entreprise
CAS 4	Qualification du personnel par la formation professionnelle en interne
CAS 5	Emploi des jeunes, respect des lois et règlements, formation continue, promotion du personnel local au rang de cadre supérieur
CAS 6	Emploi des jeunes, perfectionnement des cadres

⁷ Cette estimation est le reflet des résultats obtenus à l'issue de l'enquête réalisée, relativement à la question considérée.

Parmi les principes évoqués par l'ensemble des entreprises sondées, l'accent est particulièrement mis sur l'emploi des jeunes et de la main d'œuvre locale, la formation et la qualification du personnel, le respect des lois et règlements. Pour ces entreprises, ces principes visent à promouvoir l'équité sociale ainsi qu'à offrir de meilleures conditions de travail à leurs employés. De cette manière, elles estiment inscrire leurs principes de management des ressources humaines dans la logique d'une dynamique DD/RSE.

- **Mesures entreprises en faveur des salariés au cours des trois (3) dernières années?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Egalité de traitement	6	100
Protection des droits	4	66,7
Sécurité au travail	6	100
Représentation dans les organes de décision	2	33,3
TOTAL OBS.	6	-

Parmi les différentes mesures évoquées, toutes les entreprises (100%) affirment promouvoir l'égalité de traitement entre les employés, 67% estiment contribuer à la protection des droits de leurs employés, 100% déclarent contribuer à la sécurité des employés sur leur lieu de travail, et seulement 33% attestent promouvoir l'intégration du personnel local dans les organes de décision.



- **Principales actions en matière d'optimisation de la gestion de l'eau?**

Compagnies minières	Actions
CAS 1	Séparer les réseaux d'eau de la cité et du village de Kamsar, détecter les fuites et les corriger, remplacer la tuyauterie, réparer les robinets défectueux, sensibiliser les bénéficiaires à la bonne gestion de l'eau
CAS 2	Réparation partielle du réseau de distribution par le remplacement des conduits et la suppression des fuites
CAS 3	Rationalisation de l'eau dans le processus de production
CAS 4	Réalisation des forages de puits améliorés et la création de fosses d'enterrement et d'incinération des produits chimiques
CAS 5	Recyclage de l'eau utilisée
CAS 6	Aucune action concrète

Concrètement, l'ensemble des mesures évoquées dans le tableau ci-dessus mettent l'accent sur des considérations techniques portant sur l'adduction en eau potable des cités minières servant lieu d'habitat aux employés ainsi qu'à leurs familles. Vraisemblablement, aucun procédé permettant d'optimiser la gestion de l'eau tout au long du processus d'extraction et de transformation des minerais, étapes qui requièrent la consommation d'un volume important d'eau, n'a été élaboré et mis en œuvre par les entreprises considérées.

- **Principales actions en matière d'optimisation de la gestion de l'énergie?**

Compagnies minières	Actions
CAS 1	Installer des compteurs prépayés chez les gros consommateurs; isoler les consommateurs clandestins ou pirates; rationaliser la fourniture par un bon suivi du processus de distribution
CAS 2	Révisions capitales des diesels, réparation des chaudières, remplacement des réchauffeurs tubulaires, étancher les tubes d'eau et de vapeur
CAS 3	Rationalisation de la consommation d'énergie dans le processus de production
CAS 4	Couper le courant dans les lieux où ce n'est pas nécessaire, couper les lampes dans les

	chambres pendant les heures de travail, encourager l'utilisation d'ampoules économiques
CAS 5	Réduction de la consommation d'énergie de 15% par once d'or produite
CAS 6	Aucune action concrète

L'extraction minière est une activité nécessitant la consommation d'une quantité considérable d'énergie. A l'instar de l'eau, l'ensemble des mesures évoquées ci-dessus tiennent à des considérations techniques portant pour l'essentiel sur la desserte en électricité des cités minières. A l'exception du CAS 5 qui envisage une réduction de sa consommation d'énergie à hauteur de 15% par once d'or produite, aucune des compagnies minières considérées dans le contexte de cette étude n'a élaboré et mis en œuvre un procédé de production permettant d'optimiser la consommation d'énergie.

- **Principales actions en matière de réduction des gaz à effets de serre?**

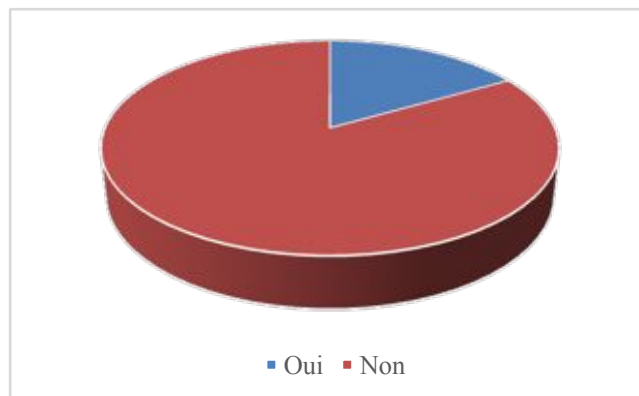
Compagnies minières	Actions
CAS 1	Aucune action concrète dans ce domaine n'a été entreprise
CAS 2	Trouver le juste équilibre entre la quantité de mazout brûlée et la masse d'eau incorporée dans le processus de production pour éviter la pollution atmosphérique soit 14 kg d'eau par kg de mazout, éviter la circulation des engins et des véhicules polluants
CAS 3	Aucune action n'a été entreprise à ce titre
CAS 4	Diffusion et multiplication du matériel végétal dans les zones d'exploitation, enterrement des résidus de produits chimiques utilisés dans l'entreprise
CAS 5	Objectif de moyen à plus long terme pour réduire les émissions de gaz à effets de serre de 30% par once d'or produite
CAS 6	Aucune action concrète

L'extraction minière est une activité nécessitant la consommation d'énormes quantités de combustibles fossiles et constitue par conséquent l'une des activités les plus polluantes au monde. A l'exception du CAS 5 qui vise une diminution à hauteur de 30% des émissions de gaz à effets de serre par once d'or produite, aucune des compagnies minières considérées n'a élaboré et mis en œuvre un procédé d'extraction, de traitement et de transformation des

minerais permettant de réduire la consommation de combustibles et ainsi limiter les émissions de gaz à effets de serre.

- **Publication d'un rapport social ou rapport DD au cours des trois dernières années?**

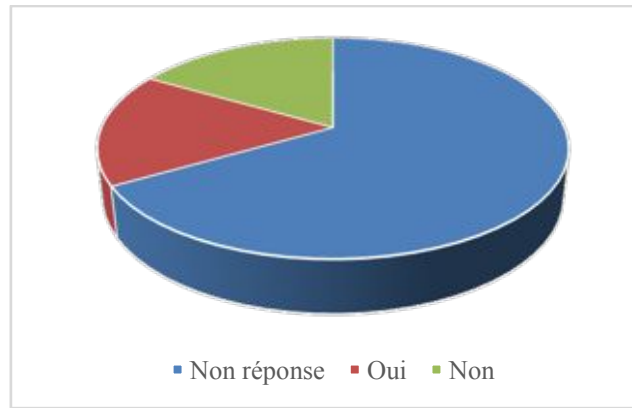
	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	2	33,3
Non	4	66,7
TOTAL OBS.	6	100



→ **Si oui est-il accessible au public?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	1	16,7
Non	1	16,7
Non réponse	4	66,7
TOTAL OBS.	6	100

Parmi les six (6) entreprises considérées dans le cadre de cette enquête, seulement 33% affirment avoir publié un rapport social/DD au cours des trois (3) dernières années. De ces entreprises, une seule atteste rendre son rapport accessible au public.



- **Principaux projets en matière de développement durable pour les trois (3) prochaines années?**

Compagnies minières	
CAS 1	Aucun projet en matière de développement durable n'est en perspective pour le moment
CAS 2	Aucun projet en cours
CAS 3	Aucun projet en la matière n'a été pour l'instant initié
CAS 4	Développement des plantations communautaires, formation des populations locales, implication des populations dans les actions environnementales sous appui technique d'une ONG spécialisée
CAS 5	Aucun projet en cours
CAS 6	Aucun projet en cours

A l'exception du CAS 4 qui envisage de contribuer au développement de projets agropastoraux et environnementaux impliquant les communautés directement affectées par ses activités, aucune des entreprises considérées ne met en perspective un projet intégrant les principes du développement durable pour les trois (3) prochaines années.

Ainsi, en dépit de quelques initiatives mises en œuvre par les compagnies minières portant pour l'essentiel sur des actions visant le développement communautaire, peu d'efforts ont été déployés pour l'intégration effective des principes du développement durable et de la responsabilité sociale de l'entreprise à leurs pratiques managerielles. Ces entreprises conservent à l'évidence leur modèle économique dominant loin d'intégrer les principes et valeurs du développement durable. Afin de mieux évaluer l'engagement des entreprises

considérées à promouvoir le développement durable dans le secteur minier à l'échelle de l'Afrique Subsaharienne, nous avons consacré le troisième et dernier axe de notre questionnaire à l'évaluation des positions, actions et initiatives DD/RSE de ces compagnies minières dans les autres pays de la région où sont implantés leurs projets.

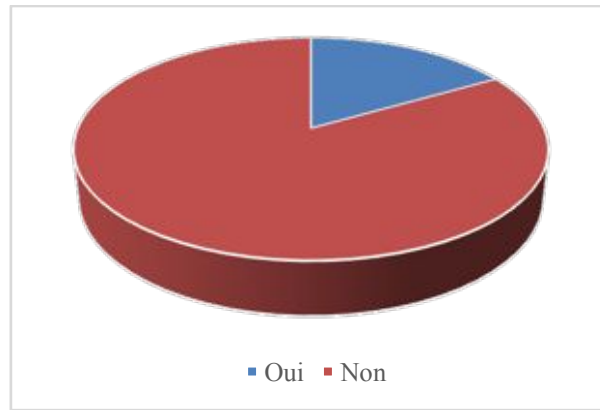
AXE 3: De l'évaluation des positions, actions et initiatives DD/RSE des compagnies minières considérées dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne

Dans ce troisième et dernier axe de notre questionnaire, nous avons étendu notre enquête aux pratiques des compagnies minières considérées dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne abritant leurs projets miniers, ceci dans la perspective d'évaluer et de comparer leurs positions, initiatives et actions en matière de développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise, relativement à la République de Guinée. Ainsi, à l'image du précédent axe, les questions sont orientées sur l'évaluation du degré d'engagement de leur dynamique managérielle dans la promotion du développement durable, notamment en matière de gestion des ressources humaines et du processus de production, de choix des investissements etc. Les résultats obtenus sont développés ci-après:

- **Disponibilité d'une Charte DD/RSE au niveau mondial?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	1	16,7
Non	5	83,3
TOTAL OBS.	6	100

A l'exception du CAS 4, 83% des entreprises considérées affirment ne pas disposer de charte DD/RSE au niveau mondial. Or, l'analyse documentaire effectuée sur la base de documents recueillis pour les besoins de notre étude démontre que dans les pays d'Amérique du Nord, d'Europe ainsi qu'en Australie où ces opérateurs miniers développent leurs activités et dont la réglementation minière est contraignante, ces derniers se dotent de charte de responsabilité sociale de l'entreprise témoignant de leur engagement à prendre en considération les impacts environnementaux et sociaux de leurs activités.



- **Politique et stratégie de l'entreprise en Afrique Subsaharienne?**

Compagnie minière	
CAS 1	Aucune réponse
CAS 2	Aucune réponse
CAS 3	Aucune réponse
CAS 4	Aucune réponse
CAS 5	Aucune réponse
CAS 6	Aucune réponse

Aucune des entreprises considérées dans le contexte de cette enquête n'a émis d'avis par rapport à cette question.

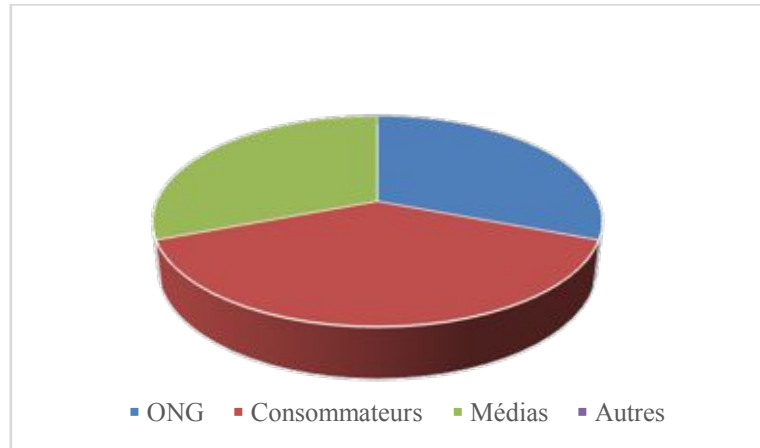
- **Principales parties prenantes associées aux décisions de l'entreprise?**

Parties prenantes	Nb. cit.	Fréquence (%)
ONG	4	66,7
Consommateurs	5	83,3
Médias	4	66,7
Autres	0	0
TOTAL OBS.	6	-

83% des entreprises interrogées considèrent les consommateurs⁸ comme la principale partie prenante à associer aux grandes décisions, 67% évoquent ensuite les ONG et en fin, 67%

⁸ Employé ici au sens de communautés locales.

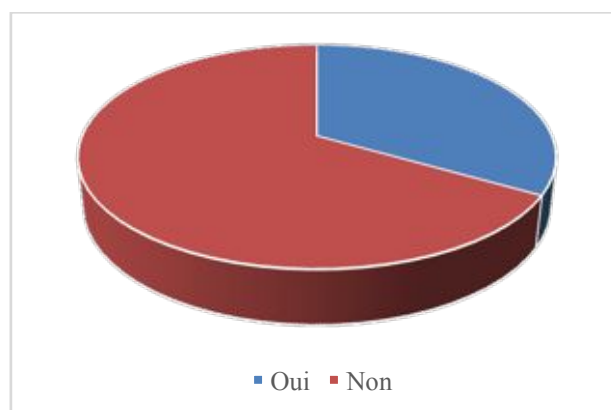
désignent les médias. Considérés dans cet ordre, les consommateurs, les ONG et les médias peuvent donc exercer une influence décisive sur la position de ces entreprises face aux enjeux du développement durable en Afrique Subsaharienne.



- **Sensibilisation des employés au développement durable?**

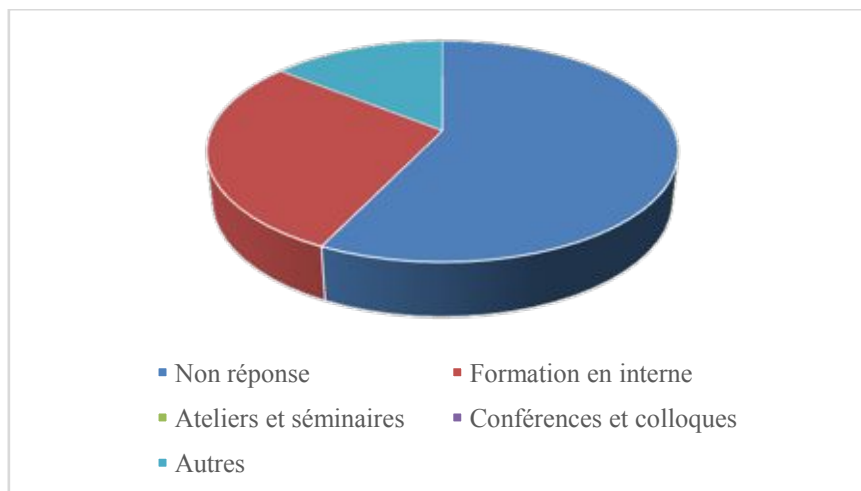
	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	2	33,3
Non	4	66,7
TOTAL OBS.	6	100

A l'instar de la République de Guinée, seulement 33% des entreprises sondées affirment sensibiliser leurs employés aux questions relatives au développement durable dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne où elles développent leurs activités, moyennant principalement la mise en œuvre d'une politique de formation en interne (33%).



→ Si 'oui' de quelle manière ?

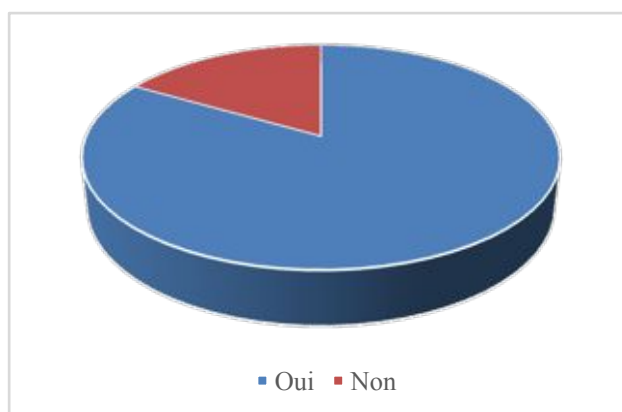
	Nb. cit.	Fréquence (%)
Formation en interne	2	33,3
Ateliers et séminaires	0	0
Conférences et colloques	0	0
Autres	1	16,7
Non réponse	4	66,7
TOTAL OBS.	6	-



- **Intégration des critères environnementaux et sociaux au processus de production et aux produits?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	5	83,3
Non	1	16,7
TOTAL OBS.	6	100

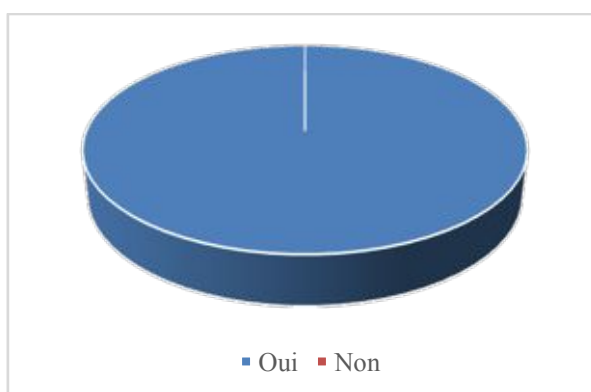
Relativement à leurs pratiques en République de Guinée, 83% des entreprises interrogées affirment prendre en considération les critères environnementaux et sociaux inhérents au développement durable dans leur processus de production, et l'élaboration de leurs produits dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne où sont implantés leurs projets miniers.



- **Disponibilité d'un système de gestion des coûts et bénéfices induits par les pratiques environnementales et sociales?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	6	100
Non	0	0
TOTAL OBS.	6	100

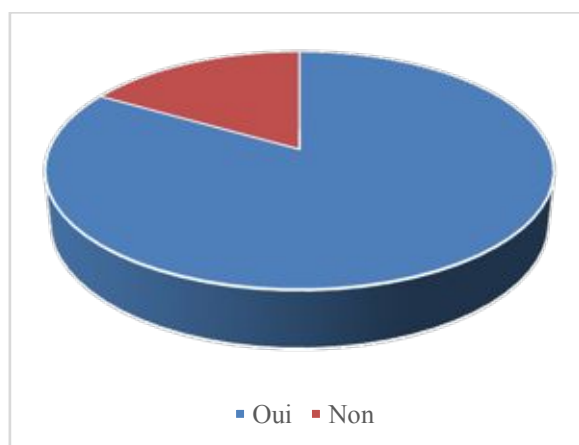
A l'inverse de la République de Guinée où seulement 83% entreprises abordées affirment disposer d'un système de gestion prenant en compte les coûts et bénéfices induits par leurs pratiques environnementales et sociales, toutes les entreprises soutiennent disposer d'un tel système dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne abritant leurs projets.



- **Intégration des critères économiques, environnementaux et sociaux aux choix et décisions d'investissement?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	5	83,3
Non	1	16,7
TOTAL OBS.	6	100

Tout comme en République de Guinée, 83% des entreprises sondées déclarent prendre en compte les critères économiques, environnementaux et sociaux dans leurs choix et décisions d'investissement.



- **Responsabilité quant au développement des localités minières?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	6	100
Non	0	0
TOTAL OBS.	6	100

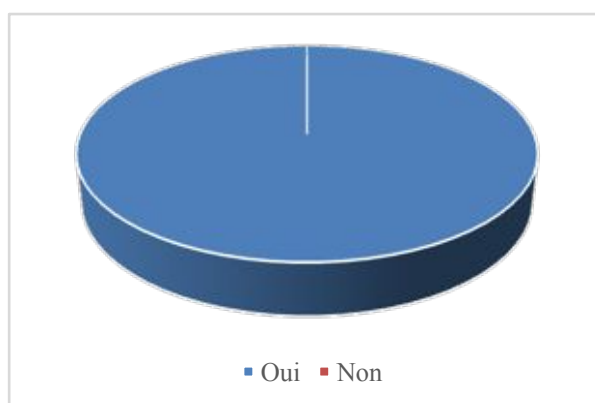
Comme en République de Guinée, l'ensemble des entreprises sondées affirment devoir jouer un rôle dans le développement des localités minières abritant leurs projets miniers partout ailleurs en Afrique Subsaharienne, mais considèrent que l'Etat constitue le moteur principal du développement dans ces localités.

- **Initiatives en faveur des populations dans les localités minières?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	6	100
Non	0	0
TOTAL OBS.	6	100

→ **Si ‘oui’ pour quel budget et quels impacts?**

A l’instar de la République de Guinée, toutes les entreprises minières considérées dans le contexte de cette enquête (100%) affirment entreprendre des actions en faveur des populations directement affectées par leurs activités dans les autres pays d’Afrique Subsaharienne. Cependant, aucune ne fournit de données permettant d’évaluer les budgets alloués à ce titre et les impacts qui en découlent.



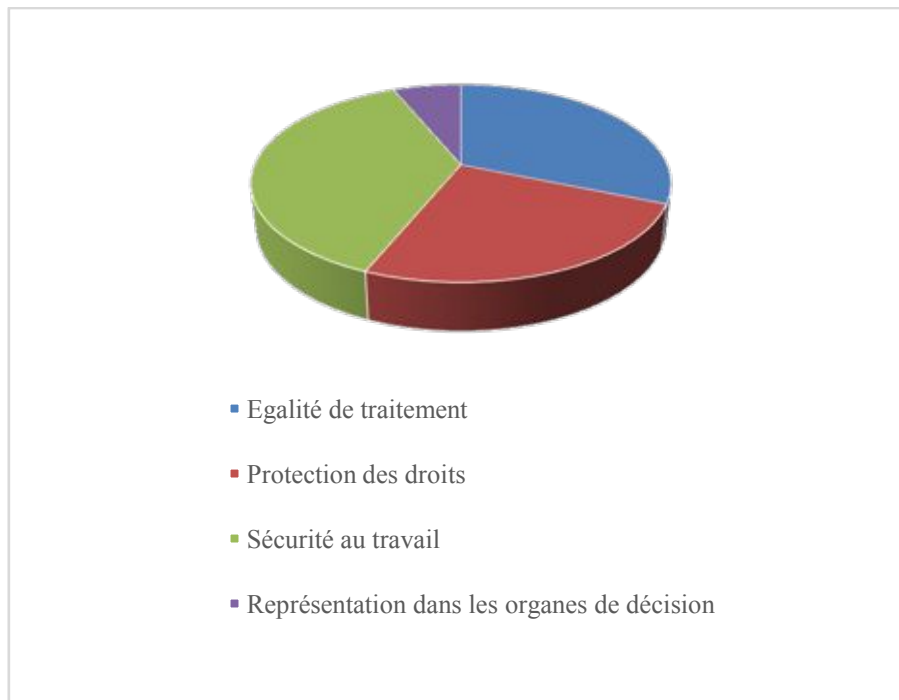
• **Ancrage des principes de management des ressources humaines aux fondamentaux du développement durable?**

De même qu’en République de Guinée, l’ensemble des entreprises interrogées affirment encourager l’emploi des jeunes et de la main d’œuvre locale, la formation et la qualification du personnel, le respect des lois et règlements.

• **Mesures entreprises en faveur des salariés au cours des trois (3) dernières années?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Egalité de traitement	5	83,3
Protection des droits	4	66,7
Sécurité au travail	6	100
Représentation dans les organes de décision	1	16,7
TOTAL OBS.	6	-

Tout comme en République de Guinée, la totalité des entreprises sondées affirment promouvoir l’égalité de traitement entre les employés, la protection de leurs droits et la sécurité au travail dans l’ensemble des pays d’Afrique Subsaharienne où sont implantés leurs projets miniers.



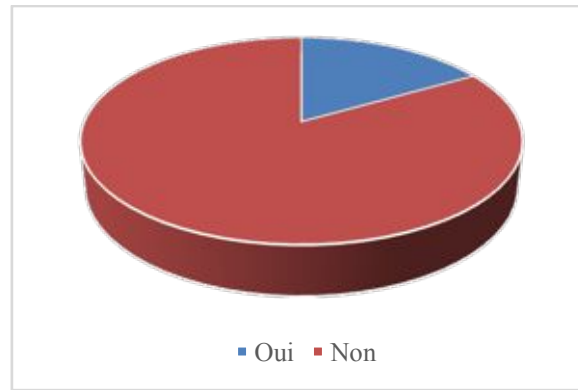
- **Principales actions en matière d’optimisation de la gestion de l’eau et de l’énergie, et de réduction des gaz à effets de serre?**

Concrètement, à l’image de la République de Guinée, aucune des entreprises considérées dans le contexte de cette enquête n’a élaboré et mis en œuvre un procédé d’extraction de minerai permettant de minimiser la consommation d’eau et d’énergie, et de limiter les émissions de gaz à effets de serre dans tous les autres pays d’Afrique Subsaharienne abritant leurs activités.

- **Publication d’un rapport social ou rapport DD au cours des trois (3) dernières années?**

Rapport DD/RSE ?

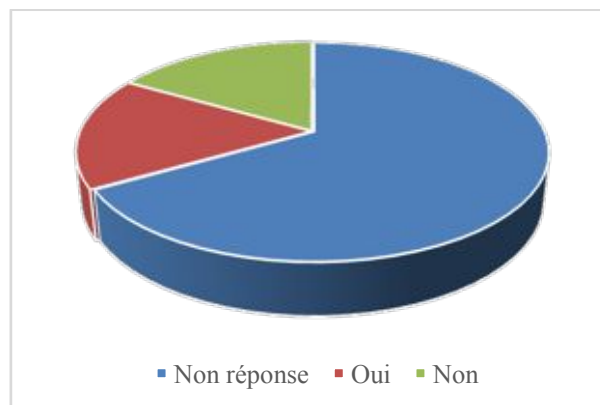
	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	2	33,3
Non	4	66,7
TOTAL OBS.	6	100



→ **Si 'oui' est-il accessible au public?**

	Nb. cit.	Fréquence (%)
Oui	1	16,7
Non	1	16,7
Non réponse	4	66,7
TOTAL OBS.	6	100

Tout comme en République de Guinée, seulement 33% des entreprises considérées affirment avoir publié un rapport social/DD au cours des trois (3) dernières années, et une seule entreprise atteste rendre son rapport accessible au public.



- **Principaux projets en matière de DD pour les trois prochaines années?**

Dans la perspective des trois (3) prochaines années, aucune des entreprises considérées dans le cadre de cette enquête n'envisage de projet novateur intégrant les principes du développement durable dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne abritant leurs projets miniers.

A la lumière de ces résultats, le troisième et dernier axe de ce questionnaire révèle que les compagnies minières considérées dans le contexte de cette étude perpétuent, quasiment, les mêmes pratiques en République de Guinée que dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne où sont implantés leurs projets.

Ainsi, si quelques efforts sont déployés par les opérateurs miniers matérialisés par la contribution au développement communautaire dans les localités directement affectées par leurs activités, l'intégration des principes du développement durable à leur business model demeure toutefois surfaite. Sur le plan environnemental, la prise en compte des impacts de leurs projets est très limitée dans un contexte où les normes écologiques relatives à l'exploitation des ressources minières sont en pleine mutation à l'échelle internationale. A l'évidence, si les entreprises minières considérées se sont écartées de leur modèle économique traditionnel fondé sur la recherche effrénée du profit (Profit/Profit/Profit), pour intégrer les dimensions d'un business model réparé au cadre de développement de leurs activités, force est de reconnaître que les tendances actuelles de l'économie mondiale caractérisées par les limites du modèle de croissance en vigueur à l'origine de l'émergence des concepts de développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise, encouragent à la reconversion du business model de ces compagnies minières selon le principe de la "triple bottom line"⁹ (People/Planet/Profit) où la performance de l'entreprise acquiert un caractère plus global, visant la réconciliation entre les dimensions économique, environnementale et sociale de ses activités. En République de Guinée comme dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne tributaires de l'extraction minière industrielle, le développement durable s'impose comme une alternative permettant de pallier les difficultés récurrentes de ce secteur d'activité stratégique à contribuer au développement socio-économique dans ces pays. Les défaillances structurelles qui caractérisent les économies locales depuis leur indépendance politique limitent de plus en plus les possibilités de leur orientation vers de nouveaux secteurs d'activité potentiellement porteurs de croissance. Cette situation conforte leur dépendance à l'exploitation des ressources naturelles encouragée en cela par l'importance, la qualité et la diversité de leurs richesses minières. Or, les considérations géopolitiques et géostratégiques déterminant les conditions d'exploitation des ressources minières dans l'ensemble de ces pays

⁹ Concept développé par John ELKINGTON dans son ouvrage intitulé "*Cannibal with forks: the Triple Bottom Line of 21st century business*" paru en 1997, par lequel il défend l'idée selon laquelle la performance globale de l'entreprise doit être mesurée en fonction de sa contribution combinée à la prospérité économique (profit), à la qualité de l'environnement (planet), et au capital social (people).

limitent les perspectives de croissance et de développement traditionnellement associées à leur secteur minier et rendent compte de la nécessité pour ces derniers d'explorer de nouvelles conditions d'exploitation de leurs ressources, à même de garantir des revenus plus justes et plus équitables aux Etats ou aux gouvernements, de meilleures conditions de vie ainsi qu'un environnement sain et viable aux communautés. Dès lors, l'intégration des principes du développement durable au cadre de développement des projets miniers en Afrique Subsaharienne appelle à une redéfinition des rôles et positions de chaque partie prenante, et la conciliation entre leurs intérêts radicalement divergents. Une telle dynamique requiert le renforcement du potentiel de régulation de ce secteur d'activité à l'échelle des pays considérés que seule la volonté des institutions financières internationales en l'occurrence la Banque Mondiale, les pratiques éthiques et responsables des compagnies minières, et les comportements vertueux des Etats ou des gouvernements sont en mesure de garantir. Pour l'essentiel, si l'intégration des enjeux du développement durable au secteur minier des pays d'Afrique Subsaharienne jouit d'une nouvelle dynamique grâce à l'importance grandissante des revendications portées par des mouvements sociaux qui interpellent les acteurs de l'industrie minière mondiale - principalement les opérateurs miniers et la Banque Mondiale - sur la gravité des impacts associés au développement de leurs activités, la question qui se pose aujourd'hui tient à la nature et à la viabilité des initiatives que ces acteurs entendent déployer dans les pays hôtes afin de leur garantir un niveau de croissance capable d'induire un développement socio-économique durable, grâce aux revenus issus de l'exploitation et de la valorisation de leur potentiel minier.